

L'audit du projet.

L'audit du projet nous dit que nous avons un montage juridique et financier excessivement complexe, qui nécessite d'être consolidé ; une conception technique présentant quelques faiblesses et essentiellement tournée vers la perspective de l'incinération. Elle nécessite d'être rééquilibrée en faveur du traitement biologique c'est-à-dire la méthanisation, en anticipant ce qui va nous être demandé de toute façon dans le Grenelle de l'Environnement. L'usine demande à être améliorée aussi d'un point de vue technique global d'où les travaux supplémentaires qui ont été faits. C'est donc une réalisation qui a pris du retard et généré des surcoûts du fait de nombreux problèmes rencontrés notamment dans la conception de l'usine.

Le projet initial a bien entendu évolué au cours des années. L'entreprise EveRé, en août 2008, nous a fait savoir qu'elle avait réalisé depuis 2005 de nombreux travaux supplémentaires qui ont généré d'importants surcoûts dont elle a tenu informé le délégant, MPM, dans tous les documents de chantier émis depuis trois ans et qu'elle subira bien entendu des hausses de coûts d'exploitation du fait de ces travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires ont été demandés par le délégataire pour des questions de sécurité. Ils ont été demandés par le Préfet pour des questions d'environnement et ils ont été demandés par l'entreprise EveRé elle-même sur des problèmes techniques difficiles à résoudre.

EveRé a chiffré ces surcoûts à 107 millions d'euros en investissement ce qui génère un surcoût de 4.4 millions d'euros par an en exploitation. Nous avons décidé, lorsque nous avons rencontré l'opérateur espagnol de prendre en compte uniquement ce qui était dans le contrat. Nous avons fait baisser les prétentions d'EveRé de 75 millions d'euros. Nous sommes toujours en négociation, nous espérons les faire baisser à 70 millions d'euros sur les surcoûts et à 3.3 millions d'euros (aujourd'hui c'est le chiffre sur lequel nous sommes d'accord) sur l'exploitation.

Toutes les valeurs estimées avec les surcoûts sont prises en compte dans les chiffres qui seront présentés.

Le projet a évolué depuis 2004, date à laquelle il a été signé. Le coût d'exploitation pour MPM se situait à 34 millions d'euros au départ. La taxe professionnelle était de 3 millions d'euros. Par contrat, MPM s'engage à rendre au délégataire la taxe professionnelle que ce dernier doit payer annuellement, cela monte la somme à 37 millions d'euros.

Les formules naturelles du contrat, le coût à la construction, et tout ce qui était prévu dans le contrat pour les hausses de prix, l'inflation etc., font monter le coût d'exploitation à 50 millions d'euros annuels. Les travaux supplémentaires montent le coût à 57 millions d'euros et le surcoût d'exploitation à 60 millions d'euros.

Aujourd'hui, et je réponds à une question de M. Assante posée en Commission, le coût d'exploitation d'Entressen prend en compte les travaux que l'on fait à Entressen toutes les années pour un montant de l'ordre de 5 millions d'euros annuels. Donc le coût annuel d'exploitation d'Entressen est de 30 millions d'euros. On est donc sur un doublement du coût d'exploitation annuel du traitement des déchets sur le projet actuel, il faut le savoir.

Le constat que l'on fait à la suite de l'audit, c'est que le projet de construction de l'unité de traitement par incinération (300 000 tonnes) et méthanisation (110 000 tonnes) est devenu irréversible dès la fin de l'année 2007 et il ne pouvait plus être arrêté. Les installations des fours, des chaudières, de l'épuration des fumées étaient terminées à 95%, vous l'avez vu vous-même, à la date d'installation de la nouvelle Communauté Urbaine.

L'audit a donc étudié à ce moment-là, toutes les voies possibles de l'abandon d'incinération, en tenant compte de cet état d'avancement. C'était la mission qu'on lui avait donnée.